

## RAMASSAGE D'OBJETS ENCOMBRANTS

**NEDDE** : Les 18 mars, 10 juin, 26 août et le 04 novembre 2024

S'inscrire en Mairie au plus tard 4 jours avant la date de ramassage.

### CONDITIONS A RESPECTER POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Extraits de la convention signée entre « le monde allant vers » et la Communauté de communes des Portes de Vassivière :

#### **Objectifs :**

- réduire les tonnages voués à l'enfouissement, favoriser le réemploi des objets pour les remettre dans le circuit économique
- permettre le démantèlement ou le recyclage des objets en fin de vie dans les filières de traitement,
- améliorer le taux de valorisation des objets encombrants,
- compléter les services apportés par la déchèterie,
- supprimer les dépôts sauvages,
- sensibiliser la population à la gestion de leurs déchets

#### **Conditions :**

La collecte des encombrants est manuelle et respectueuse des objets en vue de leur valorisation par réemploi au travers de notre boutique, démantèlement et recyclage. **Elle s'adresse exclusivement aux particuliers, en aucun cas aux professionnels.**

« Le Monde Allant Vers... » s'engage à l'enlèvement des objets encombrants déposés par les habitants sur leur trottoir, dans la limite de **1m<sup>3</sup> minimum et 3m<sup>3</sup> maximum par foyer**. (par exemple : un matelas de deux personnes fait 0,5m<sup>3</sup>; une machine à laver fait 0,3m<sup>3</sup>).

Pour un gain de temps, les petits objets doivent être conditionnés si possible (vaisselle, livres...en carton, vêtements en sac)

Exceptionnellement, pour des personnes seules ou dans l'incapacité de porter des charges, si certains objets sont trop lourds ou très encombrants, la collecte peut être effectuée à l'intérieur des habitations.

Les mairies recueilleront les inscriptions des personnes désirant bénéficier du service de collecte des encombrants. La liste récapitulant les coordonnées (**téléphone et adresse la plus précise possible**) des foyers concernés sera transmise par les mairies à l'association « Le Monde Allant Vers... ».

#### **Définition des objets encombrants :**

Matériels électroménagers, télévisions, ordinateurs, appareils de chauffage, mobilier, literie, vaisselle, livres, vêtements, sanitaires, cycles, jouets, motoculture, fenêtres, batterie...

#### **Les déchets refusés :**

- les **ordures ménagères, les déchets verts, les gravats, les recyclables (écopoints)**
- les **pneumatiques** (à rapporter chez le garagiste)
- les déchets destinés à la **collecte sélective** (emballage, verre, papier)
- les contenants sous pression (extincteur, gaz)
- les tuyaux, plaques et tôles ondulées en **fibro-ciment** (contiennent de l'amiante)
- les matières premières : huile de vidange
- les Déchets Ménagers Spéciaux : vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés, produits toxiques